



Ecole Maternelle
161 rue de la Rivoirette
38 510 Morestel
04 74 96 79 40
maternelle.morestel@free.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE
séance du jeudi 19 octobre à 18 heures
1^{er} Conseil d'Ecole année scolaire 2017/2018

Le Conseil d'École s'est réuni le jeudi 19 octobre à 18 heures, dans la salle des maîtres de l'école maternelle.

Etaient présents :	absents excusés
- Mr Vial, adjoint en charge des travaux, mairie de Morestel - Mme Perrin, adjointe en charge des affaires scolaires - Mmes Bouillon, Godet, Grivolat, Laurent, Perry parents délégués - Mmes Charbonnier, Fernandez, Hervier, Philibert, Valla, Sanchez-Lambert, enseignantes - Mme Chapeau, responsable des ATSEM(s) - Mr Feuillet, DDEN	- M Caroff, inspecteur de l'Education Nationale - M Rival, maire de Morestel - M Calichon, enseignant spécialisé - Mme Guienne, psychologue scolaire

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école

Les parents délégués ont été informés par écrit du rôle et des attributions du Conseil d'Ecole afin de mieux appréhender leur rôle. Le vademecum du délégué de parents a été envoyé par mail à tous les parents élus.

Le Conseil d'École se réunit 3 fois par an pour discuter entre partenaires de la vie de l'école.

2. Organisation de l'école

Présentation de l'équipe éducative et des effectifs

L'école maternelle Saint-Exupéry compte à ce jour 136 élèves : 37 élèves de Petite Section, 42 élèves de Moyenne Section et 57 élèves de Grande Section répartis en 5 classes.

Cette année, la répartition des élèves est la suivante : 2 classes de Petite et Moyenne Section, 1 classe de Petite et Grande Section, et 1 classe de Moyenne et Grande Section et 1 classe de Grande Section. Tous les élèves de même niveau feront le même programme. Ce choix permet toujours d'organiser des ateliers en début d'après-midi avec des groupes de Grande section encadrés par les enseignantes de Petite et Moyenne Section. Cette année, l'équipe enseignante est identique à celle de l'an passé. Le jour de décharge de direction est le mardi.

Nom de l'enseignante	classe	ATSEM	nombre d'élèves	
Sandrine CHARBONNIER	Petite Section /Grande Section	Edwige MEYRIEUX	10 + 17	27
Ann SANCHEZ-LAMBERT Aurélié PHILIBERT	Petite Section/Moyenne Section	Nathalie BOUYOUD-BOUTTAZ	22 + 5	27
Valérie HERVIER	Petite Section/Moyenne Section	Nathalie CHAPEAU Sandra PEYROL	5 + 22	27
Séverine VALLA	Moyenne Section/Grande Section	Hélène DHOTEL	15 + 12	27
Magali FERNANDEZ	Grande Section		28	
TOTAL			136	

L'équipe enseignante est aidée dans sa tâche par une équipe d'ATSEM (s) au nombre de 4 cette année, Mme Thiroloix étant en congé de maternité jusqu'en janvier.

Cette année encore, plusieurs familles se sont présentées au dernier moment voire après la rentrée des classes. Il a fallu réorganiser les classes la veille de la rentrée.

3 Règlement intérieur de l'école maternelle et charte de la laïcité

Après discussion avec les parents, le règlement n'est pas modifié cette année et est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité sera insérée dans le cahier de liaison avec le règlement de l'école afin que chaque famille en prenne connaissance et la signe.

4 Vie de l'école

4.1 Projet d'école et actions de l'année

Les programmes ont été présentés aux parents lors des réunions de classes et peuvent être consultés sur le site education.gouv.fr. Il est rappelé la place spécifique de l'école maternelle qui doit porter un regard bienveillant sur les élèves et qui a des méthodes d'apprentissage essentiellement basées sur la manipulation et les jeux.

Le projet d'école est dans sa dernière année. L'un des axes principaux est d'améliorer l'écoute, l'attention et la mémorisation. Le bilan de ce dernier a été effectué afin de préparer le prochain au cours de cette année scolaire. Des progrès sont à noter dans le domaine de l'écoute et de la compréhension lorsque le travail est fait en petits groupes mais ces progrès ne sont pas suffisamment réinvestis dans les phases de travail collectif au niveau de l'expression orale. Un travail en petits groupes en début d'après-midi est organisé avec les 2 enseignantes de PS/MS dont les élèves sont en repos. Cette organisation permet d'avoir un petit groupe d'élèves et de travailler ces compétences indispensables pour une bonne scolarité.

Dans le projet d'école, un des axes est d'améliorer les relations école/famille. Dans ce cadre, la réunion générale de rentrée s'est déroulée début juillet afin de permettre à tous les nouveaux parents d'avoir les informations nécessaires concernant la scolarité de leur enfant avant la rentrée. En ce qui concerne les réunions de classes, ces dernières se sont déroulées début octobre afin de laisser à l'école élémentaire septembre pour organiser les leurs. Ces dates semblent trop tardives à l'équipe enseignante qui a décidé d'organiser les réunions de classes la semaine de la rentrée l'an prochain. Les parents d'élèves sont venus moins nombreux cette année que les années précédentes aux réunions de classe.

4.2 Mise en place de l'aide personnalisée

Cette année l'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) continue. Les directeurs d'école étant dispensés d'APC, les élèves de Mme SANCHEZ-LAMBERT seront pris en charge par les autres enseignantes. L'équipe enseignante a choisi de privilégier l'aide individualisée aux élèves. Elle se déroule les lundis et jeudis de 16h20 à 17h: les séances durent 40 minutes. D'autre part, il n'y a pas d'aide personnalisée les semaines précédant les vacances scolaires et les séances se termineront fin mai. 22 élèves ont bénéficié de cette aide pour la 1^{ère} période.

C'est l'équipe enseignante qui propose l'aide personnalisée pour un enfant et les parents doivent signer une autorisation s'ils souhaitent que leur enfant bénéficie de cette aide. Les enfants ne sont pas systématiquement pris en charge par leur enseignante.

4.3 Réseau d'aide

Le réseau d'aide est constitué d'un maître E, M Sébastien Calichon, et d'une psychologue scolaire, Mme Guienne qui travaille à mi-temps (lundi/mardi). Les enseignantes signalent au réseau d'aide les élèves qui auraient besoin d'une aide spécialisée. L'an passé, le maître E est intervenu sur des ateliers de phonologie en toute fin d'année pour préparer l'entrée au CP.

4.4 Activités scolaires : présentation des projets de l'année

Cette année, la finalisation des projets a été tardive car il n'était absolument pas certain que le Sou des Ecoles continue à fonctionner. Or, ce dernier est l'unique source financière permettant de réaliser des projets. Pour l'instant, l'équipe enseignante a prévu une sortie au mois de mai au Moulin Guitare (15 et 17 mai) et souhaite axer son travail sur la musique cette année. La demande de financement a été envoyée aujourd'hui au Sou des Ecoles avec d'autres demandes pour lesquelles nous ne sommes pas encore assurées du financement (spectacle et interventions musique)

Tous les élèves iront à la bibliothèque de l'école et emprunteront des livres pour lire à la maison. Une personne en service civique a été recrutée cette année et va s'occuper de faire vivre la bibliothèque de l'école.

Tous les élèves de Grande Section se rendront à la bibliothèque municipale pour une séance de découverte du lieu.

Le site de l'école : <http://maternelle.morestel.free.fr> permet aux parents de suivre la vie de l'école.

4.4 MOYENS

La mairie a assuré l'entretien des ordinateurs des classes cet été et a payé la réparation de l'un d'entre eux.

Cette année, l'association ADELE Sou des Ecoles a demandé à nouveau une adhésion de 10 € par enfant aux parents d'élèves mais a surtout alerté les parents sur le fait que les bénévoles ne sont pas suffisamment nombreux et que de l'aide, même ponctuelle est toujours la bienvenue.

5. SECURITE

Depuis cette année, les exercices de sécurité à effectuer dans les écoles sont au nombre de 4 : 2 exercices incendie et 2 exercices PPMS dont un « intrusion » à réaliser avant les vacances de la Toussaint.

5.1 Exercice incendie

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mardi 26 septembre 2017. Ce 1^{er} exercice permet surtout aux élèves d'entendre la sonnerie d'alerte et de voir ce qu'il faut faire lorsque cette dernière retentit. L'exercice est annoncé aux élèves ce qui ne sera pas le cas pour l'exercice suivant. Les exercices d'évacuation permettent d'améliorer les comportements afin d'être le plus efficace possible en cas de problème. Il y a 2 exercices obligatoires par année scolaire.

5.2 Exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) intrusion

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Son élaboration est de la responsabilité de l'Education Nationale.

Le PPMS est réactualisé chaque année et les modalités du plan sont présentées aux ATSEM(s) et à toutes les personnes qui viennent dans l'école. Tous les personnels de l'école sont informés de la conduite à tenir et de l'emplacement des différents documents indispensables en cas d'alerte.

Les différents risques, système d'alerte et protocoles à mettre en place sont expliqués aux membres du Conseil d'école.

Le premier exercice d'intrusion devait être organisé avant les vacances de la Toussaint. Celui-ci s'est déroulé le mardi 17 octobre en présence de M Bonnin, responsable des services techniques de la mairie et de M Vial, conseiller en charge de la sécurité à la mairie de Morestel.

Cet exercice a été réalisé sous la forme d'un grand jeu du loup et préparé en amont dans chaque classe. L'objectif premier de cet exercice était d'apprendre à se cacher dans l'école et à ne pas faire de bruit.

Chaque exercice est analysé afin d'améliorer le protocole et de prévoir les exercices suivants. Cette année, la réflexion a porté sur les modalités de l'alerte. Une chaîne téléphonique avait été mise en place mais bien trop difficile à appliquer en cas d'alerte surtout avec du stress. Nous avons essayé d'autres systèmes et nous avons finalement opté pour la corne de brume. Nous en avons 3 dans l'école mais il serait bien qu'il y en ait une dans chaque salle de l'école.

Questions des parents :

Horaires scolaires : les parents font remarquer qu'il est très difficile d'être à l'heure à la sortie de l'école maternelle sachant que les horaires actuels ont un décalage de 10 minutes entre les 2 écoles et qu'avant il y avait un quart d'heure. Cette situation va s'aggraver dans la mesure où de nombreux travaux sont en cours ou vont commencer dès début 2018. L'idée serait de rétablir ce décalage de 15 minutes :

horaires actuels : matin : 8h40/11h40 après-midi : 13h20/16h20 horaires proposés : matin : 8h40/11h45 après-midi : 13h20/16h15

Cette proposition est discutée, mise au vote, et adoptée à l'unanimité.

La mairie déposera la demande de changement d'horaires auprès des instances de l'Education Nationale.

Ce changement ne sera applicable qu'après la validation de l'Education Nationale et les parents en seront informés.

Comment protéger les enfants de la chaleur lors des périodes de canicule ? L'équipe enseignante explique que la période de canicule du mois de mai/juin dernier a été très difficile car la température dans les classes dépassait les 30 degrés. Des rafraichisseurs pourraient être une solution mais il faudra se renseigner auprès du centre social pour s'assurer de l'efficacité afin de ne pas acheter un matériel qui ne ferait pas l'affaire. M Vial précise que climatiser l'école est inenvisageable au niveau du coût d'une telle réalisation.

Comment éviter qu'il y ait des crottes de chien sur les pelouses à proximité de l'école ? Il a été fait un canicrotte dans le centre ville, il n'est pas utilisé et des distributeurs de sacs ont été installés mais ils sont vandalisés. La mairie rappelle qu'un arrêté municipal a été voté à l'encontre des maîtres de chiens irrespectueux. Que faire de plus ?

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 27 février à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05
La Secrétaire de séance, Mme Hervier



à Morestel, le 19 octobre 2017
La directrice, Mme Sanchez-Lambert

Ecole Maternelle Saint-Exupéry
161, rue de la Rivoirette
38510 MORESTEL
Mail : 0393427u@ac-grenoble.fr
Tél. 04 74 96 79 40

Copie transmise à

- Monsieur Caroff, inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur Rival, Maire de Morestel
- Monsieur Feuillet, DDEN

- Mesdames et monsieur les représentants des parents d'élèves
- Mmes les enseignantes, Mme Guienne (psychologue scolaire), M Calichon (maître E)